**Clarification sur les changements à venir concernant l'assurance médicale d'urgence comprise avec votre carte World Elite[MD] Mastercard Rouge de Rogers ou World Elite[MD] Mastercard Rouge de Rogers pour entreprise**

Aucun changement n'a été apporté au nombre maximal de jours permis par voyage pour les titulaires de carte de **65 à 75 ans**.

À compter du 18 novembre 2026, la période de stabilité d'un problème de santé préexistant ou d'une condition connexe qui précède immédiatement la date du départ passera d'une année à 150 jours pour les titulaires de **65 à 75 ans**.

Pour connaître tous les renseignements sur votre assurance, dont l'admissibilité, les restrictions et les exclusions, veuillez consulter votre certificat d'assurance sur notre page Avis juridique.